

Avis de constitution

SOCIETE « JASH VOYAGE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 02, Ilot 26

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/11/2025 , et enregistrés au CEPICI le 25/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JASH VOYAGE »

Objet : AGENCE DE VOYAGE ;EMISSION DES BILLETS ; RESERVATION DES HEBERGEMENTS (hôtels- résidences privés-camping-restaurants...) ;LOCATON ET RESERVATION DE VEHICULES ;ORGANISATION DE VOYAGES ;GUIDE TOURISTIQUE ;ACTIVITES DE LOISIRS ; CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT.

Et pour la réalisation de l'objet social ci-dessus indiqué, elle effectue :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers, avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée dont l'activité complète ou développe la sienne,

-et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 02, Ilot 26

Dirigeant(s) M HARSH PARWANI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-13470 du 19/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79004/GTCA/RC/2025 du 19/12/2025

